

Problème de contrat de travail licenciement en cdi

Par welter

Bonjour,

Ma fille a été embauché il y a plus de deux ans en CDD sans échéance défini car remplacement d'une salariée en maternité. Entreprise de magasins de sport regroupant dans les 50 salariés dans les différents magasins.

Cette salariée vient de revenir et maintenant ma fille qui est aussi enceinte doit quitter son travail et se mettre au chômage.

Mes questions :

Son contrat de travail lui a été remis pour signature 1 mois après donc je pense que le CDD peut être requalifier en CDI.

Pendant son CDD prévu à 30 heures hebdo le patron la fait passer en temps complet 35 heures sans refaire un avenant à son contrat. Est ce legal ?

Après 18 mois n'aurait-il pas fallu refaire un autre CDD pour le prolonger.

En plus ma fille lui a signifié par AR qu'elle était enceinte.

Est ce que ma fille peut intenter une action auprès des Prudhommes pour licenciement abusif ? Si oui comment faire ? Faut-il mieux d'abord d'essayer de trouver une solution à l'amiable avec le patron, de toute façon elle ne veut plus aller dans ce magasin.

Amicalement

RENE